

LE PRESIDENT.

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation,

Vu l'arrêté du Ministère de l'éducation nationale du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,

Vu l'arrêté modifié du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master.

Vu l'arrêté du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 5 juin 2024 accréditant l'Université d'Aix-Marseille en vue de la délivrance de diplômes nationaux,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

ARRETE :

Article 1 : Le jury du Master domaine **Sciences Humaines et Sociales** mention **Histoire** est composé comme suit pour l'année universitaire 2025-2026 :

MASTER 1
Semestre 1
<u>Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :</u> Président(e) : Damien BOQUET Suppléant(e) : Mathieu ENGERBEAUD <u>Liste des membres :</u> Nicolas MICHEL, Emmanuelle CHAPRON, Frédéric ROUSTAN <i>En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après</i> Ex : membre titulaire X/suppléant Y <u>Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :</u> <u>Liste des membres :</u>
Semestre 2 et Jury de MASTER 1
<u>Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :</u> Président(e) : Damien BOQUET Suppléant(e) : Mathieu ENGERBEAUD <u>Liste des membres :</u> Nicolas MICHEL, Emmanuelle CHAPRON, Frédéric ROUSTAN <i>En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après</i> Ex : membre titulaire X/suppléant Y <u>Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :</u> <u>Liste des membres :</u>

MASTER 2

Semestres 3 et 4 – Jury de parcours-type et délivrance du diplôme

Parcours-type Afrique, Monde arabes, Mondes musulmans

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président(e) : Damien BOQUET

Suppléant(e) : Mathieu ENGERBEAUD

Liste des membres : Nicolas MICHEL, Emmanuelle CHAPRON, Frédéric ROUSTAN

En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après

Ex : membre titulaire X/suppléant Y

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

Liste des membres :

Parcours-type Archives, bibliothèques, humanités numériques

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président(e) : Damien BOQUET

Suppléant(e) : Mathieu ENGERBEAUD

Liste des membres : Nicolas MICHEL, Emmanuelle CHAPRON, Frédéric ROUSTAN

En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après

Ex : membre titulaire X/suppléant Y

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

Liste des membres :

Parcours-type La Méditerranée, l'Europe et le monde

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président(e) : Damien BOQUET

Suppléant(e) : Mathieu ENGERBEAUD

Liste des membres : Nicolas MICHEL, Emmanuelle CHAPRON, Frédéric ROUSTAN

En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après

Ex : membre titulaire X/suppléant Y

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

Liste des membres :

Parcours-type Pouvoirs, savoirs genre

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président(e) : Damien BOQUET

Suppléant(e) : Mathieu ENGERBEAUD

Liste des membres : Nicolas MICHEL, Emmanuelle CHAPRON, Frédéric ROUSTAN

En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après

Ex : membre titulaire X/suppléant Y

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

Liste des membres :

Article 2 : Le Doyen de l'UFR Arts, Lettres, Langues, Sciences Humaines et la Directrice Générale des Services de l'Université d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 24/11/2025

Pour le Président et par délégation,
Le Doyen l'UFR ALLSH

